

représentant du gouvernement des États-Unis. Ce dernier a recommandé avec insistance qu'une étude soit entreprise sur les normes internationales minimales du travail. Une analyse a donc été proposée pour définir le rôle que l'OIT devrait jouer dans tous nouveaux systèmes de normes minimales. Il n'y a pas lieu, à ce stade, d'explorer davantage cette question, mais le Canada non seulement appuie cette proposition, mais se dit également prêt à coopérer pleinement avec le directeur général dans l'exécution de cette importante révision qui devrait être de très grande portée.

Nous vivons à une époque dont on a dit que le changement était le seul facteur constant, et cet état de chose pose aux organisations comme l'OIT de nouveaux défis.

Tout en nous préoccupant de plus en plus de l'application des normes minimales établies, nous devons également avoir conscience des problèmes naissants et des nouvelles options dès qu'ils se posent à nous, partout dans le monde.

Toute la question du travail à temps partiel constitue l'un de ces développements qui nécessiteront une attention particulière dans de nombreux pays, surtout dans les pays industrialisés comme le Canada. En effet, dans ces pays, le déclin de la population active, la pénurie de travailleurs spécialisés et le vieillissement de la population imposent l'utilisation accrue de travailleurs qui ne sont en mesure de consacrer qu'une partie de la période normale de travail à leur employeurs. Les recherches indiquent que les travailleurs à temps partiel font partie d'une classe de travailleurs désavantagés en termes de traitement, d'indemnités et de sécurité. Les obstacles à la syndicalisation de ces travailleurs doivent être examinés. Le report volontaire de l'âge de la retraite semble une solution probable. La nécessité du recyclage et le rôle de plus en plus actif des femmes mariées sur le marché du travail sont liés à certains aspects du problème des travailleurs à temps partiel. Il s'agit là d'une question sur laquelle nous devons nous pencher de plus en plus dans les années à venir si nous voulons que les desseins de l'OIT soient vraiment universels.

Tout compte fait, l'OIT doit s'occuper avant tout de la tâche fondamentale que l'histoire lui a confiée. A mes yeux, cette tâche vise à assurer l'épanouissement de la valeur intrinsèque de tous les êtres humains pour qu'ils puissent travailler dans la dignité, protégés de la précarité de leur situation, comme le Pape Jean-Paul II l'a déclaré en fin de semaine dernière lors de sa visite en France; pour que leur famille puisse connaître la sécurité découlant de conditions de travail justes, et qu'ils ne soient pas troublés par l'angoisse permanente que crée le vieillissement. Que chaque travailleur trouve le chemin de la paix et de la sécurité, pendant qu'il est encore temps. Ainsi seront acquises la paix et la sécurité véritable dans le monde — comme il a été si ardemment souhaité lors de la fondation de l'OIT.